

# Évaluation de projet (PDS): Parachutes

Sur mandat de Promotion Santé Suisse

## Executive Summary

24.10.2023

Auteur-trice-s: Jana Gerold, Nadine Schur, Kaspar Wyss, Matthias Schwenkglenks

## Impressum

N° du contrat:	19.135
Projet évalué:	<i>Parachutes</i> (n° du projet PDS01.077)
Durée de l'évaluation:	Mars 2019 - Décembre 2022, printemps 2025 (évaluation d'impact)
Période de collecte des données:	Janvier 2019 - Mai 2023
Accompagnement du projet d'évaluation chez Promotion Santé Suisse:	Dr. Giovanna Raso, responsable de projets Gestion des impacts Prévention dans le domaine des soins
Contact:	Promotion Santé Suisse, 3014 Berne Prévention dans le domaine des soins (PDS) <a href="http://www.promotionsante.ch">www.promotionsante.ch</a>
Citation recommandée:	Gerold J, Schur N, Wyss K, Schwenkglens M, 2023. Rapport final PDS: évaluation <i>Parachutes</i> .
Adresse de correspondance:	Prof. Dr. Matthias Schwenkglens Université de Bâle, Institut de médecine pharmaceutique (EPCM) Klingelbergstrasse 61 4056 Bâle E-mail: <a href="mailto:m.schwenkglens@unibas.ch">m.schwenkglens@unibas.ch</a> Tél.: +41 61 207 19 49

## Executive Summary

Le projet *StoppSturz/Parachutes* visait à améliorer la prévention des chutes chez les personnes âgées en Suisse. Il s'articulait autour de l'implication des principaux acteurs dans le domaine des soins et de l'amélioration des interfaces entre ceux-ci. Des outils et du matériel pour la formation continue ont été développés à l'intention des professionnel-le-s afin d'identifier les personnes âgées présentant un risque de chute accru, d'évaluer les risques auxquels ces personnes s'exposaient et de les traiter de manière adaptée. Le projet impliquait des organisations nationales et cantonales du domaine des soins, de la santé publique et de la société civile.

Le projet qui a été financé par Promotion Santé Suisse et des organisations partenaires a été accompagné d'une évaluation externe. Cette évaluation avait pour objectif de vérifier la réalisation des objectifs, les facteurs de réussite et les entraves à la mise en œuvre du projet *Parachutes*, et de contribuer ainsi à l'optimisation continue pendant toute la durée du projet. Elle devait aussi aborder la question de l'efficacité (impact) et permettre de recueillir à cet effet des connaissances basées sur des preuves.

Dans le cadre du programme «Prévention dans le domaine des soins», Promotion Santé Suisse a soutenu à hauteur de CHF 2 millions le projet *Parachutes*, qui s'est étendu de 2019 à 2022. Les organisations porteuses et partenaires ont financé le reste du projet à travers leurs propres contributions. Pour le projet *Parachutes*, qui était planifié sur 4 ans, un budget total d'environ CHF 3,7 millions était initialement prévu, dont principalement des frais de personnel d'un montant de CHF 3,5 millions et des dépenses matérielles pour le reste. Au fil du temps, le budget a été augmenté grâce à des fonds supplémentaires pour atteindre au total près de CHF 3,9 millions.

Dans le cadre du projet *Parachutes*, la prévention des chutes a tout d'abord été traitée dans six, puis dans huit projets partiels (initialement: «sortie de l'hôpital», «pharmacies», «prévention des chutes», «assistant-e-s médicaux-ales et coordinateur-trice-s médicaux-ales», «haute école», «coordination nationale et multiplication», auxquels se sont ajoutés par la suite les projets partiels «outils et matériel de formation continue» et «apprentissage en ligne»). Les projets partiels présentaient en partie des interfaces ou dont les mesures s'appuyaient les unes sur les autres. Le projet global a été déployé dans cinq cantons (à l'origine St-Gall, Berne, Grisons et Jura, puis Zurich dès 2020) au travers de projets pilotes cantonaux. La condition préalable à la mise en œuvre cantonale était que chaque projet partiel développe du matériel pour la procédure *Parachutes*.

Les outils et le matériel de formation continue destinés aux professionnel-le-s des domaines médicaux et non médicaux ont été développés en collaboration avec les associations professionnelles nationales concernées. Dans les cinq cantons, de nombreux professionnel-le-s ont par la suite été sensibilisé-e-s, informé-e-s et en partie formé-e-s lors de formations spécifiques à leur métier et parfois aussi interprofessionnelles basées sur la procédure *Parachutes*. Ces formations ont eu lieu dans le cadre de formations continues et postgrades portant sur les contenus techniques de la procédure *Parachutes*.

Afin de garantir une plus grande portée du projet, des modules d'auto-apprentissage en ligne ont été élaborés pour les collaborateur-trice-s de l'Aide et soins à domicile, les assistant-e-s médicaux-ales ainsi que pour les non-professionnel-le-s de la santé et les bénévoles. Ces modules ont par exemple déjà été mis en œuvre pendant la durée du projet par l'Aide et soins à domicile de Zurich en tant que partie intégrante des offres internes de formation continue et postgrade.

En outre, de nouveaux outils d'intervention permettant de mieux identifier les personnes présentant un risque de chute accru et de créer des accès à bas seuil ont été développés, pilotés et partiellement introduits dans un canton (Berne) par les deux projets partiels «pharmacies» et «prévention des chutes».

Afin d'ancrer durablement les contenus du projet, le Bureau de prévention des accidents (BPA) a été intégré dès le début dans le projet partiel «coordination nationale et multiplication». Durant la dernière année du projet, le BPA a décidé de reprendre les contenus *Parachutes* et de poursuivre le projet dès 2023.

Pour assurer la diffusion du projet au-delà de sa durée, un module interprofessionnel sur le thème «Prévention des chutes – un défi interprofessionnel» a notamment été élaboré avec le matériel de *Parachutes* dans le projet partiel «haute école». Ce module s'adresse aux étudiant-e-s des filières de bachelor Ergothérapie, Promotion de la santé et prévention, Soins infirmiers et Physiothérapie. Depuis 2022, il fait partie intégrante de la formation de base proposée durant les semestres de printemps et d'automne à la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) de Winterthur.

Au cours des deux premières années du projet, qui a duré quatre ans, l'équipe de projet a non seulement dû faire face à des problèmes d'ordre conceptuel, mais la pandémie de COVID-19 a également eu un impact particulièrement négatif sur la mise en œuvre du projet et donc sur l'atteinte des objectifs prévus. Cela s'est notamment répercuté sur la portée du projet, c'est-à-dire le nombre d'expert-e-s formé-e-s. L'équipe *Parachutes* avait initialement prévu d'utiliser le matériel créé pour le projet précédent «Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées». Ce n'est qu'au début du projet que l'on a réalisé que la procédure élaborée pour le projet précédent n'était pas suffisamment fondée sur des preuves et qu'il ne serait donc pas judicieux d'actualiser/d'adapter ce matériel. Après la première année du projet, l'accent a été mis sur la création de matériel de qualité basé sur des faits scientifiques et validé par toutes les principales associations nationales. Le projet partiel «outils et matériel» a été lancé avec un groupe de travail national.

Dans le cadre du projet *Parachutes*, on retiendra plus particulièrement la vaste expertise technique et l'expérience pratique de l'équipe de projet dans les domaines de la santé et de la vieillesse, les connaissances approfondies du système de santé dans différents secteurs professionnels (médecine, santé publique, physiothérapie, ergothérapie, soins infirmiers, activité physique) et l'engagement de l'équipe multidisciplinaire dans son ensemble. Les réseaux personnels de la direction générale du projet (Public Health Services) regroupant des personnes clés et des acteurs majeurs, comme les associations, ont joué un rôle déterminant dans les résultats obtenus, par exemple par le projet partiel «outils et matériel de formation continue». Au sein de celui-ci, les associations concernées ont participé à l'élaboration des concepts de formation continue et des mesures correspondantes. Les contacts personnels et les réseaux ont également joué un rôle décisif pour la diffusion et l'ancrage des formations dans des cercles de qualité du corps médical, dans les associations professionnelles (p. ex. l'Aide et soins à domicile) ainsi que dans diverses organisations et institutions.

La collaboration pluriannuelle, l'approfondissement des contacts avec les partenaires nationaux et cantonaux au sein des groupes de pilotage ainsi que les réunions de projet régulières et échanges systématiques d'expériences au niveau interne ont été évalués comme des éléments importants de mise en réseau et de diffusion d'informations.

Le projet *Parachutes* a connu des succès notables dans le domaine des multiplicateur-trice-s et entraîné des changements dans les soins ambulatoires. La Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG) a repris l'identification des risques de chutes et la prévention des chutes comme indicateurs de qualité dans le secteur ambulatoire. En outre, des coopérations ont été mises en place avec des organisations d'aide et de soins à domicile régionales et cantonales ainsi qu'avec le cabinet de groupe Medbase afin d'instaurer une prévention des chutes à grande échelle. Ces institutions ont implémenté des mesures de prévention des chutes basées sur les outils développés. Ils ont également commencé à organiser des formations pour leurs collaborateur-trice-s.

Dans le cadre de l'évaluation des résultats l'outcome chez les multiplicateur-trice-s, une enquête a été menée afin d'évaluer les expériences des collaborateur-trice-s de l'Aide et soins à domicile de Zurich et du Jura concernant la mise en œuvre de la prévention des chutes. Au total, 450 collaborateur-trice-s de l'Aide et soins à domicile ont été invité-e-s à participer à l'enquête, dont 443 de l'Aide et soins à domicile de Zurich et sept de l'Aide et soins à domicile du Jura. Pour l'enquête menée auprès de l'Aide et soins à domicile de Zurich, les collaborateur-trice-s des centres où la formation continue avait déjà été organisée avant l'invitation ont tous été sélectionné-e-s. Dans le cas de l'Aide et soins à domicile du Jura, et en raison d'un manque de ressources, seul-e-s les soignant-e-s responsables des sept divisions ont suivi une formation intégrant les éléments du projet *Parachutes* et invité-e-s à participer à l'enquête. Depuis, ces personnes, appelées personnes de ressource, transmettent les connaissances acquises à leurs collègues en fonction de la situation et les conseillent. Avec 43 %, le taux de participation à l'enquête a été relativement élevé, mais il n'est pas nécessairement représentatif. Les résultats principaux sont les suivants: la grande majorité des participant-e-s ont estimé que la prévention des chutes était un thème important qui devait être abordé. Beaucoup ont déjà pu mettre en pratique leurs connaissances sur la prévention des chutes dans leur environnement de travail. Après avoir suivi la formation continue, la plupart des collaborateur-trice-s déclaraient être plus compétent-e-s pour identifier les risques de chute et appliquer les mesures correspondantes. Des différences sont toutefois apparues entre les collaborateur-trice-s de différents âges au niveau de leur ressenti quant à l'orientation des client-e-s vers les services spécialisés concernés, différences qui s'expliquent peut-être par la façon dont les mesures de formation continue ont été mises en œuvre. Afin de réduire au minimum les doutes liés à l'utilisation du matériel, il convient de les aborder activement lors des réunions d'équipes au sein de l'Aide et soins à domicile, d'en déterminer les causes individuelles et de les supprimer.

Il est essentiel d'analyser une réduction de la fréquence des chutes et des fractures et son incidence sur la fréquence des entrées en EMS et des hospitalisations ainsi que sur les coûts de santé des patient-e-s à risque, car il s'agit ici du principal objectif de la prévention des chutes. À cet égard, il était initialement prévu d'effectuer une évaluation d'impact avec des données des assureurs-maladie et de l'Office fédéral de la statistique. Cette évaluation a toutefois été jugée peu prometteuse par la suite et abandonnée en raison des changements et des retards liés au projet, de la portée réduite de ce dernier et de la durée d'impact plus courte des mesures *Parachutes*. En principe, il est possible d'effectuer une évaluation d'impact au niveau de l'Aide et soins à domicile sur la base des formations sur la prévention des chutes développées dans le cadre du projet *Parachutes*, du questionnaire «Anamnèse de chute» introduit chez Aide et soins à domicile de Zurich et des données disponibles sur les client-e-s et les

prestations. Par conséquent, il est prévu de réaliser une évaluation d'impact adaptée sur les effets de la formation des équipes d'Aides et soins à domicile sur la fréquence des chutes et des fractures des client-e-s. L'analyse se basera sur les données rétrospectives et relatives aux chutes des clients du servic de l'Aide et soins à domicile de Zurich *avant et après la réalisation des formations des collaborateur-trice-s de l'Aide et soins à domicile*. Les résultats de cette analyse seront publiés ultérieurement dans un rapport séparé.

Sur la base des résultats d'évaluation présentés, nous avons formulé six recommandations pour les projets à venir:

1. La structure complexe et ambitieuse du projet *Parachutes* a montré que, dans le cas d'un mandat de santé publique d'une durée de quatre ans, les projets partiels ne devaient dans l'idéal pas s'appuyer les uns sur les autres et que seul un nombre limité de partenaires triés sur le volet devaient être impliqués dans le projet.
2. *Parachutes* s'est fortement inspiré du projet précédent «Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées», tant au niveau du concept que des acteurs impliqués. Il a ainsi été possible de s'appuyer sur un réseau institutionnel existant d'acteurs importants et de mettre en place une collaboration fructueuse, notamment avec l'Aide et soins à domicile et le BPA pour *Parachutes*. Il est donc recommandé de positionner ces acteurs importants de la prévention des chutes dans le domaine des soins de base pour de futures interventions et mesures de santé publique dans le but d'obtenir une prévention des chutes à large échelle.
3. En ce qui concerne l'ancrage national de la «prévention des chutes dans le domaine des soins» auprès du BPA, il est proposé d'utiliser encore plus que par le passé les réseaux et les structures du BPA, par exemple dans les domaines de la recherche, du conseil et de la formation (cours/offres et communication). Il s'agirait en l'occurrence de créer des offres venant compléter la «plateforme de travail avec tout le matériel *Parachutes*» virtuelle existante afin d'obtenir une diffusion plus grande. Par exemple, une diffusion plus large de l'approche *Parachutes* au sein des associations d'aides et soins à domicile et des centres médicaux, qui s'est avérée être une stratégie phare, pourrait être accompagnée ou complétée par le BPA. Il est essentiel que le BPA effectue des investissements programmatiques importants et nécessaires dans la prévention des chutes dans le domaine des soins qui permettent une diffusion au-delà de son site web.
4. L'introduction institutionnelle de l'approche *Parachutes* au sein de l'Aide et soins à domicile de Zurich, en tant qu'élément d'une prévention systématique des chutes, devrait être réexaminée et encouragée. Ainsi, les expériences acquises pourraient profiter à d'autres acteurs importants pour garantir les soins de base aux patient-e-s âgé-e-s ou souffrant de maladies chroniques.
5. Les premiers efforts du projet qui ont visé à faire de l'approche *Parachutes* un standard en Suisse se sont déjà révélés payants avec la définition des indicateurs de qualité de la SSMIG. Un travail de lobbying supplémentaire doit toutefois être mené pour que la Fédération des médecins suisses (FMH) établisse l'approche *Parachutes* (qui se base sur les Clinical Practice Guidelines des sociétés de gériatrie américaines et britanniques et qui a été adaptée au contexte suisse avec les associations nationales) comme une référence nationale, dans la plateforme en ligne «Guides de pratique Suisse» également. De plus, des activités de lobbying

intenses sont aussi nécessaires au niveau de la rémunération des prestations, avec des adaptations tarifaires correspondantes.

6. La pondération et la conception de la prévention des chutes dans les lignes directrices et les concepts de vieillesse en vigueur dans les différents cantons varient. Dans le contexte d'une société vieillissante, il faudrait se demander si l'équipe de projet *Parachutes* souhaiterait également, pour les lignes directrices ou les concepts de vieillesse cantonaux, se mettre à disposition en tant que conseiller dans le cadre d'un mandat de santé publique.